

LANCEMENT DE LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Objectif poursuivi : reclassement de 790 m² de terrain de la zone An (agricole protégée) vers la zone A (agricole simple)



Le dossier de concertation avec le public, accompagné d'un registre de concertation, est disponible à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Possibilité de faire parvenir les observations également par courrier à l'adresse de la mairie et par courriel à l'adresse affairesjuridiques@mairie-morillon.fr